



## RAPPEL

Suite à la modification issue de la LOI  
N° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la  
prévention en santé au travail.

La formation initiale des membres du CSE passe  
à 5 jours quelque soit l'effectif de l'entreprise.

Le recyclage passe à 3 jours pour les membres du  
CSE.

Pour les membres de la commission **Santé  
Sécurité et Condition de Travail** le recyclage est  
de 5 jours

Application à compter du 31 mars 2022

Le **financement** de cette formation, des élus et du  
réfèrent harcèlement sexuel peut désormais être  
pris en charge par l'OPCO dans les entreprises de  
moins de 50 salariés

TD-UCFE-101122

Vos contacts :

Florbella NICORA  
Conseillère en Formation  
florbella.nicora@ucfe.fr  
Tél. 06.85.63.78.16

Nathalie SZYMANSKI  
Secrétaire Commerciale & Gestion  
st-avold@ucfe.fr  
Tél. 03.87.29.87.30  
Z.I. de l'Euport 57500 SAINT-AVOLD  
www.ucfe.fr

Dominique HOFBAUER  
Directeur Marketing & Commercial  
d.hofbauer@ucfe.fr  
Tél. 06.77.07.76.52